

**Mobilité 2021 des personnels de direction – Fiche de profil de poste
Rep+**

POSTE SUSCEPTIBLE D'ÊTRE VACANT

Rectorat de l'académie de la Guadeloupe
Parc d'activités la Providence ZAC de Dothémare – BP 480
97183 LES ABYMES Cedex

Intitulé de l'emploi

Chef d'établissement ou chef d'établissement adjoint : Chef d'établissement
Type et nom de l'établissement : Collège 3 dit COLLEGE DE QUARTIER D'ORLEANS en REP+
Catégorie financière : 4
Type de logement : Non logé

Implantation géographique

Adresse : rue Delfin GUMBS
Commune : SAINT MARTIN
Code postal : 97150

Présentation des caractéristiques et du contexte de l'établissement

Nombre d'élèves : 472

Environnement : Très défavorisé, multiculturel, frontalier

Spécificités internes : langue parlée : anglais
Existence de classes bilingues anglais/français de la 6^e à la 3^e et de classes *tourisme* en 4^e et 3^e

Principaux indicateurs de l'établissement accessibles sur : https://seidn.ac-guadeloupe.fr/sites/default/files/documents/tdb-vdef_2-11-20.pdf

Compétences attendues

En matière de pilotage d'une démarche innovante notamment dans les champs des établissements Rep+ (pédagogie, vie scolaire, GRH) :

- Développer les parcours d'excellence ;
- Impulser les partenariats, ouverture sur un environnement international ;
- Lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire ;
- Mobiliser les équipes, développer les moyens matériels ;
- Améliorer le lien école famille.

Liées à la spécificité du poste :

- Bonne maîtrise de l'anglais ;
- Empathie naturelle avec une population en grande difficulté sociale et culturelle.

Autres compétences :

- Suivi de chantier de reconstruction du collège

Points particuliers concernant le poste

- Poste ouvert à un personnel de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - titulaire
- Stabilité souhaitée de 4 à 6 ans
- Expérience de l'éducation prioritaire
- Disponibilité, écoute, empathie, sens des relations humaines aiguisé, rigueur,

PROCEDURE

1. Date limite de réception des dossiers par les recteurs des académies d'origine : **16 décembre 2020**
2. Inscription des avis des recteurs des académies d'origine sur les dossiers : **du 16 décembre au 6 janvier 2021**
3. Date limite d'envoi des dossiers au recteur de l'académie de la Guadeloupe : **dès réception dès dossier (à l'adresse suivante : ce.recteur@ac-guadeloupe.fr)**
4. Entretiens avec la rectrice de l'académie de la Guadeloupe : **au plus tard le 23 février 2021**